



PAIEMENT A DISTANCE PAR CARTE BANCAIRE

publié le 02/02/2017 - mis à jour le 07/02/2017

Descriptif :

PAIEMENT A DISTANCE PAR CARTE BANCAIRE

Bonjour,

Vous venez de recevoir la facture de cantine de votre enfant, et vous n'êtes pas en prélèvement automatique ?

Vous avez peur que votre chèque se perde dans un cartable... Alors le télépaiement par TIPI est fait pour vous.

En quelques clics, et à l'aide de votre carte bancaire, vous pourrez régler votre facture, tranquillement de chez vous sur un site internet sécurisé par le Ministère de l'EN : Scolarité service.

Vous pourrez vous connecter dès septembre prochain sur l'ENT (Environnement Numérique de Travail) en utilisant vos identifiants et mots de passe. Une icône "Scolarité Service" vous permettra de basculer sur le site sécurisé pour le télépaiement de votre facture.

Par ailleurs, vous aurez la possibilité, une fois identifié, de regrouper plusieurs enfants scolarisés pour un parent.

Un historique des paiements vous sera proposé. Et un retour immédiat du ticket de paiement vous sera envoyé dans votre boîte mail.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.